

Compte rendu du CLIC LINDE GAS Séance du 12 décembre 2008

M. Loïc ARMAND, Sous-Préfet de Muret, ouvre la séance à 10 h.

Cette séance a pour principal objet de présenter le bilan annuel des activités de la société LINDE GAS pour l'année 2007/2008.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du CLIC LINDE GAS du 14 mars 2007

M. DUPONT de l'Association de la Zone Industrielle du Bois Vert demande à revenir sur le compte-rendu de la réunion du 14 mars 2007 pour que soient prises en compte « *ses observations concernant le projet de l'autoroute initié en 2002* », en particulier il s'agit de noter « *la problématique de la sécurité du site au regard du passage des véhicules et de l'engorgement sur la zone* », situation pour laquelle il attendait des réponses. Le compte-rendu sera modifié et mis en ligne, en remplacement du précédent.

A ce sujet, M. FOREY, Responsable du service Urbanisme de la Commune de PORTET/GARONNE informe qu'une étude sur l'échangeur sera remise visant à l'amélioration des accès par rapport au site de LINDE GAS. La DRIRE confirme qu'on se situe dans une zone d'effets potentiels et que cette problématique sera abordée plus tard lors de l'élaboration du PPRT. Par ailleurs, et sur la remarque émise d'avoir autorisé l'implantation de l'école face à l'établissement LINDE GAS, M. FOREY précise que l'implantation de cet établissement recevant du public (ERP) avait reçu à l'époque les autorisations nécessaires et en ce temps, on était au début de l'étude des dangers.

Sur ces propos, il est procédé à la suite de l'ordre du jour :

2) Bilan annuel 2007/2008 des activités de la société LINDE GAS (diaporama) et projet

Mme Frédérique CORTIAL, nouvelle directrice de l'établissement LINDE GAS, succède à M. JASSARAU. Elle expose la démarche d'amélioration permanente qui préside à la conduite de l'établissement sur les aspects qualité, environnement et sécurité. Elle fait part des actions réalisées en matière de formation des personnels. Dans le cadre de la prévention des accidents majeurs, elle présente le bilan des mesures prises relatives aux équipements importants pour la sécurité (EIPS), elle établit le bilan des accidents/incidents survenus sur le site pour la période et elle fait part des exercices d'alerte internes ou coordonnés avec les services de secours.

a) Management de la qualité

Mme CORTIAL indique qu'une revue de direction annuelle est organisée sur le site. M. TUAUX ajoute que des inspections croisées (Atelier Gaz et Centrale ASU) ont été menées et également des audits internes (HSE le 07/08/2008 et SGS le 03/12/2008). Enfin, Mme CORTIAL présente Mme Caroline PAROLIN qui vient d'être recrutée comme animatrice QHSE (compétence dédiée à la Sécurité) par LINDE GAS pour la Région Sud-Ouest.

Organisation interne et contrôles

Des améliorations ont été apportées sur le site, notamment la réfection du réseau incendie et autres modifications consécutives à la réflexion collective menée sur la sécurité (réunions mensuelles sur la sécurité « causeries », visites « ordre et propreté », visites « sécurité ». Par ailleurs, il est pris en compte les actions demandées par la DRIRE lors de ses inspections, la dernière ayant eu lieu le 03 novembre 2008 a porté sur les cuvettes de rétention, la zone de tri des bouteilles vides et sur les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du PPRT.

Plan de formation - 81% des personnels sont formés à la sécurité.

Sur le SGS (M. PHILISSPART de l'Association de la Saurdrune) – Sur les 5 écarts relevés et actuellement en discussion sur le système de gestion de la sécurité (SGS), Mme CORTIAL précise que ceci relève d'un système de management de la qualité.

c) Prévention des accidents majeurs

EIPS

Aucun dysfonctionnement n'a été constaté sur les EIPS (100% réalisation des actions de surveillance atteinte).

Bilan des accidents/incidents

1 incident a concerné un salarié de LINDE GAS, blessé à la suite d'une intervention sur un flexible (rupture de ce dernier par défaut de sertissage). Un contrôle a été demandé au fournisseur afin qu'il garantisse 100% des matériels fournis. Par ailleurs, 2 accidents ont concerné des sous-traitants. Dans tout accident, il est procédé à la recherche systématique de l'arbre des causes (identification des causes et retour d'expérience).

Exercices d'alerte internes et POI

Le site n'a pas connu de situation qui aurait nécessité, outre le déploiement des moyens internes, l'intervention des services de secours. Ainsi, l'exercice du plan d'opération interne (POI) mené avec le SDIS le 20 octobre 2008 était un exercice d'alerte et de coordination.

d) Objectifs 2009

La planification des audits et l'organisation de l'exercice plan particulier d'intervention (PPI) prescrit par l'arrêté préfectoral du 19/11/2008 sont projetées. Par ailleurs, des réorganisations sont engagées sur le site concernant les flux (camions) et également en relation avec la fermeture prochaine de l'atelier d'épreuves de bouteilles (qui serait alors confiée à un prestataire externe). Enfin, l'étude « foudre » sera menée pour se mettre en conformité avec le nouvel arrêté ministériel, en revanche l'étude sismique demandée reste suspendue à la définition des nouvelles zones sismiques.

En ce qui concerne la zone PPI, désormais étendue aux communes de Cugnaux, Portet/Garonne, Toulouse et Villeneuve Tolosane, la société LINDE GAS a prévu de remettre à jour les plaquettes d'information destinées au public qui seront diffusées lors de la campagne organisée par les mairies.

Sur la nouvelle définition des zones sismiques (M. FOREY)

Mme CORTIAL et M. TUAUX précisent qu'une nouvelle définition des zones est à l'étude, l'arrêté ministériel prévoyant la suppression de la zone « o » et Toulouse étant à l'heure actuelle classée dans cette zone.

Sur l'information dans le cadre du PPI (pilotage et initiative de la nouvelle campagne (M. FOREY)

Mme CESCOT indique que les industriels de la région toulousaine avaient créé des plaquettes d'information commune.

Mme CORTIAL et M. TUAUX ajoutent que ces plaquettes sont à la charge des industriels. Bien que les dernières soient toujours valides (campagne 2004-2009), LINDE préfère anticiper et faire réaliser de nouvelles plaquettes dont la mise à jour permettra d'intégrer l'ensemble des communes, la zone PPI ayant été étendue.

M. le Sous-Préfet précise que les communes sont chargées de la diffusion de l'information (affichage, presse et distribution des plaquettes auprès des riverains).

Il est décidé d'organiser une information spécifique sur le plan particulier d'intervention (PPI) dans le cadre du CLIC

3) Bilan des actions de la DRIRE (diaporama)

La DRIRE détaille les actions menées par l'inspection sur le site depuis le dernier CLIC, notamment dans le cadre de l'élaboration du PPRT. Il est précisé que l'arrêté de prescription sera présenté à la prochaine réunion du CLIC.

Sur le phasage du PPRT et la maîtrise de l'urbanisation ((M. FOREY et M. DUPONT)

M. DUPONT regrette que vu les longueurs de la procédure PPRT, les dispositions à prendre en matière de maîtrise de l'urbanisation ne soient pas intégrées dans le PLU existant, notamment un permis accordé à ce stade pourra être annulé dans trois mois. M. FOREY précise que tant que le PPRT n'est pas approuvé, aucune mesure ne pourra être réglementairement opposée, ce que M. ARMAND confirme.

Un délai maximal de 18 mois est prévu entre l'arrêté préfectoral de prescription qui lance la procédure d'élaboration et l'arrêté préfectoral d'approbation du PPRT. Dès l'arrêté de prescription, le périmètre d'étude qui aura été défini permettra d'avoir une première enveloppe autour du site et permettra d'avoir davantage de visibilité (Mme CESCO). L'objectif du PPRT étant de définir le zonage approprié, la procédure en cours a pour conséquence de « geler » temporairement le PLU jusqu'à l'approbation du règlement du PPRT (M. ARMAND).

Les PPRT ont pour objectif de veiller au futur mais aussi de résorber les points noirs existants. Pour ces derniers, le législateur a prévu des mesures foncières comme par exemple l'expropriation ou d'autres dispositions comme des mesures de protection du bâti. (Mme CESCO). Peu de PPRT ont été approuvés en France à l'heure actuelle (M. ARMAND) et l'on en compte seulement 5, dont 1 en Région, dans les Hautes-Pyrénées, le site ARKEMA. (Mme CROVISIER). Que ce soit parce que les établissements sont implantés dans des endroits peu densifiés ou parce que situés en milieu urbain, le PPRT de leur établissement n'est pas encore abouti tel le PPRT ESSO au nord de Toulouse qui a des distances d'effets importants (Mme CESCO).

Sur la détermination du périmètre d'étude du PPRT (M. FOREY et M. PHILISPART)

Sur les 53 phénomènes dangereux étudiés, certains ne sortent pas du site et devraient être exclus du PPRT. En revanche, la connaissance de ces phénomènes servira à la mise en œuvre du PPI. Notamment, le PPI est calqué sur les risques liés au rebouilleur (risque Explosion) mais à probabilité très faible ce qui l'exclut du PPRT (Mme CESCO). Ce risque est très limité de par toute la chaîne de sécurité mise en place (Mme CORTIAL).

Les cartographies devraient pouvoir être finalisées pour être communiquées à la prochaine réunion d'association. La DRIRE est chargée de la cartographie des aléas et la DDE de celle des enjeux (Mme CESCO).

Cadre de la concertation – réunions d'association

M. ARMAND précise qu'il y aura une concertation préalable, Des réunions d'association seront organisées, la première se tiendra dans le courant du 2^{ème} trimestre 2009 à laquelle sera associé l'ensemble du CLIC. Conformément à l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT, seront invités en particulier le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général ainsi que les personnes associées représentant le CLIC. Tous les éléments d'information sur le PPRT seront mis en ligne sur le site internet de la DRIRE Midi-Pyrénées et diffusés dans les mairies.

4) Questions diverses

Sur la desserte du Bois-Vert (M. DUPONT à la Mairie de Villeneuve Tolosane)

M. DUPONT déclare que, si le projet de vente d'une portion autoroutière de l'Etat à ASF se confirme, son association s'opposera à l'installation de la zone d'ECOPOLE tant que ce secteur ne disposera pas des sorties adéquates et notamment au regard du risque lié à la difficulté d'accès sur la zone.

Sur le réseau incendie (SDIS)

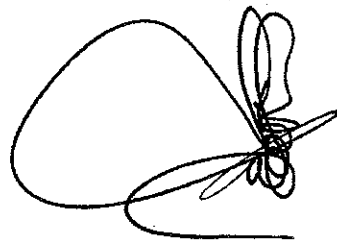
Le SDIS demande à la société LINDE GAS, qui s'y engage, d'être tenu informé des modifications apportées au réseau incendie et des mesures que l'exploitant fait régulièrement réaliser (contrôle de la pression, des débits...), ceci afin de favoriser la connaissance mutuelle et le potentiel disponible (humain et matériel). Il est précisé de fournir toutes les données utiles au « *Groupement Prévision* ».

Sur l'alimentation du réseau incendie (M. DUPONT)

Le SDIS confirme que l'alimentation du réseau provient du Canal Saint-Martory et que toutes les solutions d'alimentation en eau sont recherchées.

**Il est prévu d'organiser la première réunion d'association
au cours du 2^{ème} trimestre 2009 et d'y associer l'ensemble du CLIC**

Les débats étant clos, la séance est levée à 11h 30.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

CLIC LINDE GAS – Séance du 12 décembre 2008

Sous la présidence de M. Loïc ARMAND, Sous-Préfet de Muret

Participants	Collège (<i>Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains</i>)	Observations
Mme Françoise MATHON	Sous-Préfecture de Muret (Adm.)	
M. Jean-Côme FOREY	Responsable du Service Urbanisme de la Commune de Portet/Garonne (Collec. Terr.)	Représentant
M. Gilles RAYMOND	Groupement Sud SDIS 31 (Adm.)	Représentant
M. André PRADEL	Conseiller Municipal de Villeneuve-Tolosane (Collec. Terr.)	
M. J-Louis PHILISPART	Association La Saudrune (Riverains)	
M. Patrick DUPONT	Association de la Zone du Bois-Vert (Riverains)	
Mme Frédérique CORTIAL	Directrice de LINDE GAS (Exploitant)	
Mme Caroline PAROLIN	LINDE GAS (Exploitant)	
M. Sébastien BOUDIERE	CHSCT LINDE GAS (Salariés)	
M. Laurent TUAUX	Responsable HSE - LINDE GAS (Exploitant)	
Mme Maryline CROVISIER	DRIRE Pôle Risques Accidentels (Adm.)	
Mme Caroline CESCO	DRIRE 31 (Adm.)	
Mme Françoise MONTYNE	DRIRE 31 – Secrétariat du CLIC (Adm.)	

Excusés: M. François PERALDI, Conseiller Général de PORTET /GARONNE, M. ASSEMAT et M. CALVENTE de la commune de PORTET/GARONNE, M. CAVALLI de l'Association de Défense des Usagers de l'Eau, M. MARTY de la Préfecture SIRACED PC, M. FABRE de la DDTEFP.